



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Section installations classées pour la protection de l'environnement
DCPPAT-BICUPE-SIC-AZ- n° 2024 -

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

Arras, le

30 JUL. 2024

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Commune de DOURGES

SPL DELTA 3

**Demande d'enregistrement d'un projet d'implantation d'un entrepôt
Construction du bâtiment LD4**

ARRÊTÉ DE CONSULTATION DU PUBLIC

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-10-24 du 29 avril 2024 portant délégation de signature ;

Vu la demande présentée le 19 avril 2024 par la SPL DELTA 3, dont le siège social se situe 7, Boulevard Louis XIV à LILLE en vue de procéder à l'enregistrement pour l'implantation d'un entrepôt sis, Lot 4 de la ZAC « extension DELTA 3 » sur la commune de DOURGES ;

Vu le rapport de l'inspection de l'environnement en date du 3 mai 2024 déclarant la recevabilité du dossier au regard du régime de l'enregistrement ;

Considérant qu'il convient de soumettre à la consultation du public la demande et le dossier de la SPL DELTA 3 ;

Considérant qu'il convient de fixer la période de consultation du public ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

**VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU... 8 OCTOBRE 2024...**

LE MAIRE,

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 00



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefetpasdecalais](https://twitter.com/prefetpasdecalais)



1/3

ARRÊTE

Article 1^{er} : OBJET

La demande présentée par la SPL DELTA 3 dont le siège social est fixé 7, Boulevard Louis XIV - 59000 - LILLE en vue d'implanter un entrepôt relevant du régime de l'enregistrement est soumise à la consultation du public.

Article 2 : PÉRIODE DE CONSULTATION

La consultation du public se déroulera du 26 août au 23 septembre 2024 inclus.

Le dossier sera mis à la disposition du public à la mairie de DOURGES 18 Rue Léon Gambetta, lieu d'implantation du projet, aux jours et heures d'ouverture des bureaux soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 11h30 (sauf fermeture exceptionnelle le samedi pendant les mois de juillet et août).

Article 3 : OBSERVATIONS

Le public peut formuler ses observations, avant la fin du délai de consultation du public :

- sur un registre ouvert à cet effet, en mairie de DOURGES ;
- ou les adresser par courrier à la préfecture du Pas-de-calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement ;
- ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante :
pref-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr

Article 4 : PUBLICITÉ

Un avis au public sera affiché, au plus tard le 10 août 2024 en mairies de DOURGES, EVIN-MALMAISON, OIGNIES et OSTRICOURT dont le territoire appartient au périmètre du projet.

L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat d'affichage établi par chacun des maires.

Cet avis et la demande de l'exploitant seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> (« Publication / Consultation du Public / Consultation ICPE / Régime Enregistrement/ SPL DELTA 3 - DOURGES »), pendant la période de consultation du dossier.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du préfet, dans deux journaux (La Voix Du Nord – La gazette du Nord-Pas-de-Calais) diffusés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, de manière à assurer une bonne information du public.

Article 5: CLÔTURE DU REGISTRE

A l'expiration du délai de consultation du public, le registre sera clos et signé par le maire de DOURGES. Celui-ci devra le transmettre à la préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la

REÇU EN PRÉFECTURE

le 09/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20241008-DEL14_08102

Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Section des Installations Classées.

Article 6 : DÉCISION

A l'issue de la consultation, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur cette demande.

Article 7 : EXÉCUTION

Le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, la Sous-Préfète de LENS et les maires de DOURGES, EVIN-MALMAISON, OIGNIES et OSTRICOURT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet,
La Directrice,



Caroline PIOLÉ

Copie destinée à :

- la SPL DELTA 3 - 7, boulevard Louis XIV - 59000 LILLE
- Mairie de DOURGES, EVIN-MALMAISON, OIGNIES et OSTRICOURT
- Préfecture du NORD
- Sous-Préfecture de LENS
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (U.D Artois)
- Dossier

REÇU EN PRÉFECTURE

le 09/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20241008-DEL14_08102